



Peyrolles-info

106

Conseil municipal du 28 mars 2014

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray,
Jean Paulin.

Absents: Pierre Hénon, Thierry Ponsin

Pouvoir de Pierre Hénon à François Abbou et de Thierry Ponsin à Jean Paulin.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier

La séance est ouverte à 18h30

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

François Abbou, maire sortant, donne lecture des résultats du scrutin du 23 mars 2014 et déclare installer François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Jean Paulin, Thierry Ponsin. dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Il cède la présidence de la séance au doyen d'âge, Jean Paulin.

2. ÉLECTION DU MAIRE

Jean Paulin demande s'il y a des candidats.

François Abbou se porte candidat.

Jean Paulin enregistre la candidature de M. François Abbou et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

François Abbou est élu Maire à bulletins secrets à l'unanimité.

3. ÉLECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création de deux postes d'adjoints au maire. Le conseil procède alors à l'élection des adjoints à bulletin secret:

Jean Paulin est élu premier adjoint à l'unanimité

Pierre Hénon est élu second adjoint à l'unanimité.

4. INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Le conseil vote à l'unanimité l'attribution des indemnités maximum prévues par la réglementation soit 17 % de l'indice brut 1015 pour le Maire (646,25 € mensuel brut) et 6,6 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints (250,90 € mensuel brut).

5. DÉLÉGATIONS PERMANENTES CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil vote à l'unanimité les délégations données au Maire

1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, services ou fournitures qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur faible montant à hauteur de 10 000€. De même que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation supérieure à 5% du contrat initial et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

4° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

6° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

7° Donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;

6. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires : Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Jean Paulin.

Suppléants : Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Thierry Ponsin

7. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES

Sont élus à l'unanimité : Pierre Hénon et Jean Paulin étant entendu que la maire François ABBOU en est président d'office.

8. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 18 noms parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques choisira les 6 commissaires et leurs suppléants, M. François Abbou, Maire, en étant président d'office :

Nom – Prénom	Nom – Prénom	Fonction
LE PREVOST Willy	GRAS Rose Marie	Commissaire hors commune
DELEUZE Pierre	AUBERLET Marc	Commissaire
GEOFFRAY Nicolas	PROVOST Jean Claude	Commissaire
BORDARIER Bernard	PONSIN Thierry	Commissaire
HENON Pierre	DELEUZE Denis	Commissaire
PAULIN Jean	BRIDOUX Jean	Commissaire
RUCHAUD Laurence		Suppléant
PONCE Jean Louis		Suppléant
LETOWSKI Françoise		Suppléant
HERMITTE Nathalie		Suppléant
MOREAU Sophie		Suppléant
GIRAULT Guy Bruno		Suppléant

9. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ

Sont élus à l'unanimité : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Jean Paulin.

10. COMMISSION D'AIDE SOCIALE

Un montant est inscrit au budget primitif, destiné à apporter une aide d'urgence pour un administré dans le besoin. Cette aide est déterminée au cas par cas par les membres de la commission d'aide sociale qui se réunit en cas de besoin à la demande du maire (ou d'un adjoint en cas d'absence).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Jean Paulin, membres de la commission d'aide sociale.

11. DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉFENSE

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Préfecture demande à avoir un « conseiller défense » au sein du conseil municipal et demande qui serait intéressé par cette mission.

M. Jean Paulin se propose et le conseil le désigne, à l'unanimité, conseiller municipal en charge des questions défense.

Questions diverses :

- *M. François Abbou, maire, et M. Jean Paulin, 1er adjoint au maire, réglementairement et respectivement titulaire et suppléant à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, acceptent leurs fonctions.*

La séance est levée à 19h45.